

# CONDITIONS D'ADMISSION | SCIENCES INFIRMIÈRES ET SANTÉ COMMUNAUTAIRE FSI ULaval

DIPLÔMES FRANÇAIS	DIPLÔMES QUÉBÉCOIS OFFERTS PAR FSI ULAVAL				
	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle		3 <sup>e</sup> cycle	
Baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) <sup>1</sup>	Maîtrise professionnelle en sciences infirmières (avec stage) <sup>5, 6, 9</sup>	Maîtrise recherche en sciences infirmières (avec mémoire) <sup>6, 8, 9</sup>	Doctorat en sciences infirmières <sup>8, 9</sup>	Doctorat en santé communautaire <sup>9</sup>	
Bac - spécialités mathématiques et SVT <sup>2</sup>	Admissible sur dossier <sup>3</sup>	✗	✗	✗	✗
Bac scientifique	Admissible sur dossier <sup>3</sup>	✗	✗	✗	✗
Bac (économique, littéraire, professionnel, technologique) ou équivalent	Non admissible à l'exception de ST2S et STL <sup>3</sup>	✗	✗	✗	✗
Bac+1 Classes préparatoires, Licence L1, Formation universitaire	Admissible sur dossier <sup>4</sup>	✗	✗	✗	✗
Bac+2 Classes préparatoires, Licence L2, DEUG, DUT, BTS	Admissible sur dossier <sup>4</sup>	✗	✗	✗	✗
Diplôme d'État d'infirmier délivré par la France <sup>7</sup>	✗	12/20	12/20	✗	✗
Bac+3 Licence (LMD), Licence L3, Licence professionnelle (LMD)	Admissible sur dossier <sup>4</sup>	En sciences infirmières 12/20	En sciences infirmières 12/20	✗	✗
Bac+4 Master M1 (LMD) Diplôme universitaire de maîtrise	Admissible sur dossier <sup>4</sup>	En sciences infirmières 12/20	En sciences infirmières 12/20	✗	✗
Bac+5 Master M2 (LMD), DEA, DESS	Admissible sur dossier <sup>4</sup>	En sciences infirmières 12/20	En sciences infirmières 12/20	12,70/20	12,70/20
Bac+6 Master recherche, spécialisé	Admissible sur dossier <sup>4</sup>	En sciences infirmières 12/20	En sciences infirmières 12/20	12,70/20	12,70/20

✗ Non admissible

1. Ce programme est contingenté à 120 places. L'admission est basée uniquement sur les résultats scolaires.
2. La spécialité chimie-physique en terminale peut aussi être acceptée. Les dossiers seront analysés au cas par cas.
3. L'analyse du dossier se fait à partir de la moyenne obtenue durant les deux dernières années d'études secondaires (Première et Terminale) et aux examens du baccalauréat, si le diplôme est obtenu. Nous devons être en mesure de valider la réussite des cours de chimie, physique, biologie et mathématiques. La personne candidate en voie d'obtenir son baccalauréat et présentant d'excellents résultats est invitée à poser sa candidature pour une admission conditionnelle. Les préalables exigés doivent être satisfait avant l'entrée au programme.
4. L'analyse du dossier est basée sur les résultats des études de premier cycle universitaire exclusivement si 50 crédits peuvent y être validés. Si le dossier comporte moins de 50 crédits universitaires, l'analyse se fera proportionnellement avec les résultats du baccalauréat. Nous devons être en mesure de valider la réussite des cours de chimie, physique, biologie et mathématiques dans les études du baccalauréat ou universitaires. Les préalables exigés doivent être satisfait avant l'entrée au programme.
5. Pour s'inscrire à ce programme, la personne candidate doit faire la démonstration qu'elle détient un droit d'exercice de la profession infirmière dans son territoire de résidence actuel. Lors de sa première session de cours, elle entamera les démarches, avec la Faculté, pour obtenir une autorisation spéciale de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) pour la durée de son stage. Des frais et un délai de traitement sont à prévoir.
6. L'Association canadienne des écoles en sciences infirmières (région de Québec) considère que les infirmières et infirmiers formés avant 2012 en France, devront suivre et réussir une scolarité préparatoire avant d'entreprendre le programme.
7. En vertu de l'entente entre le Québec et la France sur l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles des infirmières et infirmiers.
8. Si le sujet de mémoire ou de thèse exige une intervention en milieu de soins, la personne étudiante doit détenir un droit d'exercice de la profession infirmière dans son territoire de résidence habituel et demander une autorisation spéciale à l'OIIQ. Voir la note 5 pour plus d'informations.
9. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'une personne candidate. La direction de programme étudie chaque candidature en fonction de l'ensemble du dossier d'admission.

## Exigences linguistiques

Le candidat ou la candidate non francophone (qui n'a pas fait ses études primaires et ses études secondaires en français) doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française.